

Le vendredi 16 avril 1999



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 9

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M<sup>me</sup> la *ministre* RENDER dépose les décrets 460/1997 et 134/1998 conformément à l'article 114 de la *Loi sur les assurances*.

(document parlementaire n° 40)

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 41)

le rapport annuel de la Commission d'appel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 42)

le plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail daté de mars 1999.

(document parlementaire n° 43)

M. le *ministre* MCCRAE dépose :

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 44)

le rapport annuel du Collège communautaire Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 45)

le rapport annuel du Collège communautaire Keewatin pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 46)

## Le vendredi 16 avril 1999

---

le rapport annuel du Centre des manuels scolaires du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 47)

le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998.

(document parlementaire n° 48)

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. ROCAN, JENNISSON et LAURENDEAU, M<sup>me</sup> WOWCHUK ainsi que M. EVANS (Brandon-Est) font des déclarations de députés.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAURENDEAU portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

Après l'intervention de M. CHOMIAK, M. le *premier ministre* FILMON prend la parole.

Pendant l'intervention de M. le *premier ministre* FILMON, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de remarques que le premier ministre aurait faites et indique que ce dernier a attribué des intentions indignes au député de Crescentwood.

Après les interventions de M. le *premier ministre* FILMON et de M. SALE sur le rappel au *Règlement*, ce dernier présente de plein gré des excuses à la présidente pour les commentaires qu'il a faits à son endroit.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met le rappel au *Règlement* de M. ASHTON en délibéré.

**Le vendredi 16 avril 1999**

---

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

CUMMINGS  
DERKACH  
DOWNEY  
DRIEDGER (Charleswood)  
DRIEDGER (Steinbach)  
DYCK  
ENNS  
FAURSCHOU  
FILMON  
FINDLAY  
GILLESHAMMER  
HELWER  
LAURENDEAU  
MCALPINE  
MCCRAE

MCINTOSH (Assiniboia)  
MITCHELSON  
NEWMAN  
PENNER  
PITURA  
PRAZNIK  
RADCLIFFE  
REIMER  
RENDER  
ROCAN  
STEFANSON  
SVEINSON  
TOEWS  
TWEED  
VODREY ..... 30

**CONTRE**

ASHTON  
BARRETT  
CERILLI  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
EVANS (Brandon-Est)  
EVANS (Entre-les-Lacs)  
FRIESEN  
HICKES  
JENNISSEN  
KOWALSKI

LAMOUREUX  
MACKINTOSH (St. Johns)  
MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MIHYCHUK  
REID  
ROBINSON  
SALE  
SANTOS  
STRUTHERS  
WOWCHUK ..... 24

---

La séance est levée à 12 h 08, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay